



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### frais médicaux

Question écrite n° 15225

#### Texte de la question

M. Michel Sainte-Marie attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le rapport présenté au nom du Conseil économique et social par Pierre Joly, relatif à la prévention et les soins des maladies mentales. Il fait remarquer que le Conseil économique et social dans son rapport veut favoriser la recherche en santé mentale ainsi que la prévention, le soins et la réadaptation des personnes souffrant de trouble mentaux. Il souligne que le Conseil économique et social en assemblée plénière le 1er et 2 juillet, a souhaité que s'engage rapidement une réflexion sur la place que peuvent avoir d'autres professions en matière de prévention et de soin des troubles psychiques. Ainsi, les psychologues libéraux apparaissent d'un abord plus aisé et moins stigmatisant pour les malades et leurs familles. Aussi, il lui demande ce quelle entend mettre en oeuvre pour que l'intervention d'un psychologue, sous réserve qu'elle soit faite sur prescription médicale, soit prise en charge par la sécurité sociale.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Sainte-Marie](#)

**Circonscription :** Gironde (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15225

**Rubrique :** Assurance maladie maternité : prestations

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 juin 1998, page 3094